

1 Frais administratifs (y c. frais de pesage)

Gros bétail (GB)	CHF/animal	5.50	GB: MT, MA, OB, VK, RG, RV
Veaux	CHF/animal	4.00	
Moutons / chèvres	CHF/animal	3.00	

2 Ecart au niveau des valeurs PH

La valeur pH ne doit pas dépasser 6.0 pour le gros bétail et les veaux et ceci au moins 24 heures après l'abattage (mesure prise dans le *musculus longissimus dorsi*).

Valeur pH GB		Dédutions	
6.0	– 6.2	CHF 1.00	par kg PM
6.3	– 6.5	CHF 1.50	par kg PM
plus de	6.6	selon accord	
Valeur pH veaux		Dédution	
> 6.0		CHF 2.00	par kg PM

3 Frais de rachat (y c. abattage et analyse ADN bovins uniquement) au départ des sites de Micarna

Avec os (sans peau)	CHF	0.75	par kg PM

4 Frais pour carcasses impropres à la consommation

Abattage et frais d'élimination	CHF	0.85	par kg PM
---------------------------------	-----	------	-----------

5 Dédutions liées aux parties déclassées (y c. frais d'élimination)

Gros bétail			
Foie	MT, OB, RG	CHF	15.00
Foie	VK, MA, RV	CHF	5.00
Tête avec langue		CHF	20.00
Diaphragme		CHF	20.00
Ensemble des organes		CHF	70.00
Langue		CHF	10.00
Cœur		CHF	5.00
Reins		CHF	1.00
Panse		CHF	20.00
Veaux			
Foie		CHF	80.00
Poumon		CHF	3.00
Cœur		CHF	5.00
Tête avec langue/dartres		CHF	20.00
Ensemble des organes		CHF	100.00
Reins		CHF	5.00
Diaphragme		CHF	10.00
Moutons/agneaux			
Foie		CHF	1.00

6 Communication de base Viande Suisse, TVA incl.

GB et veaux	CHF	2.64	par pce
Moutons/agneaux/chèvres	CHF	0.31	par pce

7 Taxe perçue à l'abattage selon l'art. 38a de l'ordonnance sur les épizooties (non soumise à la TVA)

GB et veaux	CHF	2.70	par animal
Moutons/agneaux/chèvres	CHF	0.40	par animal

7.1 TVD Part des frais

GB et veaux	CHF	2.70	par animal
-------------	-----	------	------------

La taxe d'abattage est facturée directement via le décompte du bétail de boucherie. Micarna SA renonce à facturer cette taxe aux fournisseurs directs et prend les coûts à sa charge.

8 Moins-values / frais d'élimination

8.1 Cysticerques (selon recommandation de Proviande)

- Pour les animaux atteints de cysticerques, des frais administratifs s'élevant à CHF 120.- / pièce sont facturés.
- Pour les animaux de transformation (VK/MA/RV), la moins-value s'élève à environ 37% du prix de l'animal.
- Pour le bétail d'étable (MT/OB/RG), la moins-value s'élève à environ 44% du prix l'animal
- Les animaux labellisés atteints de cysticerques sont décomptés de manière analogue aux animaux AQ.

8.2 Parties déclassées

Les parties ne répondant pas aux critères sont déduites en fonction de la moins-value qui en résulte.

8.3 Frais d'élimination pour VK/RV/MA

Pour les animaux de transformation des espèces VK/RV/MA, les frais d'élimination s'élèvent à CHF 25.-/pce.

9 Dommages aux peaux et aux cuirs dus au producteur

Poids et taux selon Centravo: déduction pour frais d'abattage supplémentaires.

Bœufs sales:	CHF	60.00	par pce
Moutons sales	CHF	5.00	par pce

10 Veaux à saucisses

Les veaux dits «veaux à saucisses» doivent être détenus dans l'exploitation de naissance jusqu'à l'abattage. L'âge minimum de 50 jours est contrôlé à l'abattoir via la banque de données sur le trafic des animaux. Le décompte est effectué sur la base des prix hebdomadaires de Micarna SA.

11 Génisses/vaches en gestation

Une taxe de CHF 200.- est facturée pour tout abattage injustifié de génisses et de vaches en gestation (livraison sans certificat vétérinaire).

12 RV/VK légers

Une déduction de CHF 0.50 par kg est prélevée pour les jeunes vaches et les vaches dont le poids est inférieur à 200 kg PM.

13 Failles dans l'historique des animaux

Agneaux/chèvres: des frais de gestion de 10.00 CHF/pce sont facturés pour les historiques d'animaux présentant des failles.



Bovins: des frais de gestion de 50.00 CHF/pce sont facturés pour les historiques d'animaux présentant des failles.

14 Tarifs

14.1 Suppléments/déductions liés à la qualité

	MT/RG/OB Suppléments/déductions liés à la qualité		VK/RV Suppléments/déductions liés à la qualité		KV Suppléments/déductions liés à la qualité		LA Suppléments/déductions liés à la qualité	
		Primes IPS		Primes IPS		Primes IPS		Primes IPS
C	0.60	0.50 – 0.70	0.60	0.20	1.20	0.90	0.70	0.70
H	0.40	0.50 – 0.70	0.40	0.20	0.80	0.90	0.40	0.70
T+	0.20	0.50 – 0.70	0.20	0.20	0.50	0.90	0	0.70
T	0	0.50 – 0.70	0	0.20	0	0.80	0	0.70
T-	-0.20	0.50 – 0.70	-0.35	0.20	-0.40	0.20	0	0.70
A	-0.60	Aucune	-0.90	0.20	-1.20	Aucune	-0.50	
X	Selon accord	Aucune	Selon Proviande		-3.00	Aucune	Selon accord	
			C-T	A-X				
1	-0.90	Aucune	-0.20	-0.40	-1.50	Aucune	-1.50	
2	-0.30		0	-0.10	-0.40		-0.40	
3					0		0	
4	-0.30		-0.30	-0.30	-0.20		-0.90	
5	-0.90	Aucune	-0.70	-0.70	-1.00	Aucune	Selon accord	
Déductions liées au poids			Déductions liées au poids			Déductions liées au poids		
Poids kg/PM			Poids kg/PM			Poids kg/PM		
De A CHF/kg PM			De A CHF/kg PM			De A CHF/kg PM		
280.1 290.0 0.15*			Voir point 14.2.			Poids minimal 16 kg		
300.1 310.0 -0.30			C/ H/+T/T -1.00			20.6 21.0 -0.20		
310.1 320.0 -0.50			-T/A/X -2.00			21.1 21.5 -0.40		
320.1 330.0 -0.70						21.6 22.0 -0.60		
330.1 340.0 -0.90						22.1 22.5 -0.85		
340.1 350.0 -1.10						22.6 23.0 -1.05		
>350 Selon accord						23.1 23.5 -1.90		
* Le supplément de CHF 0.15 s'applique uniquement à C3/H3/T+3.						23.6 24.0 -2.10		
						24.1 24.5 -2.35		
						24.6 25.0 -2.55		
						25.1 28.0 -4.00		
						> 28.1 Selon accord		

14.2 Déductions liées au poids pour les veaux (KV)

Veaux AQ A/X	Déductions en CHF
A partir de 115 kg par kg	0.10
A partir de 140 kg par kg	0.20
Veaux IPS A/X	Déductions en CHF
A partir de 125 kg par kg	0.10
A partir de 140 kg par kg	0.20
Veaux AQ et IPS T/T-	Déductions en CHF
A partir de 130 kg par kg	0.10
A partir de 140 kg par kg	0.20
Veaux AQ et IPS C/H/T+	Déductions en CHF
A partir de 140 kg par kg	0.20


14.3 Déductions liées à l'âge

Age en jours	Déductions en CHF/kg PM	
De A		
0	160	0
161	170	-0.10
171	180	-0.30
181	190	-0.80
191	200	-1.20
201	210	-1.60
211	220	-2.00
221	230	-2.40
231	240	-2.80
>240	Selon accord	

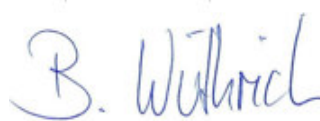
14.4 Couleur: déductions liées à la valeur L

Age en jours	Déductions liées à la valeur L en CHF/kg PM		
	<38.0	38.1 – 38.9	39.0 – 40.0
≤ 160	-3.00	-2.00	0
≥ 161	-3.00	-2.00	-1.00
> 240	Selon accord		

Micarna SA



Udo Manz
Directeur Business Unit Viande



Beat Wüthrich
Responsable achat bétail BU Viande

